



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Du 19/09/16 au 26/09/16

Chemin de l'Eglise – Branchement M. ROUSSELIN
SANS TRAVERSEE DE ROUTE

Je soussigné, **Dominique Le Sauvage**, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux de branchement SAG VIGILEC de la propriété de M. Rousselin pour le branchement **SOUS FONCAGE - SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Effectués à partir du 19/09/2016 pour 5 jours

Par l'entreprise SAG VIGILEC
1980 route de Saint Michel de Livet – 14140 STE MARGUERITE DE VIE
02 31 20 67 78

ARRETE

ARTICLE 1 : Fermeture dans les deux sens de circulation,

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 3 : L'entreprise ne doit pas effectuer de **traversée de route**,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

12 SEP. 2016

Le Maire
Dominique LE SAUVAGE

